

# Le vitrail classé de l'église de Duault

L'église de Duault a été reconstruite en 1892, mais l'on a conservé dans le pignon de l'aile midi du transept une belle verrière ancienne provenant de l'édifice disparu .

Si ce vitrail n'est ni daté, ni signé, du moins porte-t-il la précieuse inscription suivante en petites capitales :

*« Messire Charles Moricze Babezre, qseiller du Roy, son lieutenant général à Kabès, sieur du Quenquis Rosvilon<sup>1</sup> a fait faire ces vitres » et au-dessous : François Babezre de Lanlay a fait restaurer cette verrière en 1876».*

Or, c'est le 20 juin 1585 que Morice Babezre<sup>2</sup> fut nommé, par le roi Henri IV, son lieutenant général en la sénéchaussée de Carhaix à la place de feu Henry de Canaber. Il prêta serment le 13 juillet suivant et fut installé le 19 juillet, après avoir payé son office 500 écus d'or soleil et 72 écus pour droit de serment, Il mourut sans hoirs en ligne directe avant le 13 septembre 1624 date des appointements entre ses héritiers.

## Le Bahezre



*« D'argent à un lion de gueule armé lampassé de sable »*

<sup>1</sup> Mal lu sans doute par le maître verrier qui a fait la restauration. Les anciens titres portent Rosviliou, aujourd'hui Rosvilio. A la fin du 16<sup>ème</sup> siècle, il n'est jamais question de Rosviliou mais de Rosbilliou. Toutes les terres que constituent ce lieu seront achetées sur plusieurs années par Maurice Bahezre à la famille Billiou et leurs héritiers.

<sup>2</sup> Il est le fils de Maître Guillaume Le Bahezre Sieur de Kerfichant et Damoiselle Gilette de la Boessiere ( fille de Gilles de la Boessiere ) dame douairière de Kerguomar et propriétaire du Quelennec veuve de Charles du Combout.

Par acte du dimanche 11 mars 1594. son procureur indiquait au général de Duault qu'il avait l'intention, avec sa permission, de faire élever une tombe avec escabeau, ce qui lui fut accordé par les paroissiens a l'endroit où il lui plairait. Ils l'autorisèrent également à jouir et disposer de l'une des places de vitres du dit lieu, dans la chapelle Saint-Yves de l'église, à la charge d'y mettre de nouveau une vitre contenant telles armoiries que bon lui semblera

C'est cette verrière (véritable peinture sur verre) que nous admirons encore, verrière ainsi parfaitement datée et qui fut exécutée selon toute vraisemblance à Carhaix où existait alors un atelier. Cet atelier était tenu par un Thielmans Veller, originaire de Flandre dans les environs du port d'Anvers. Il fut naturalisé français le 13 juin 1618 ; il s'intégra très vite et sera l'ancêtre de la famille des Veller de Kersalaun. Le carton de cette verrière, de très bonne facture, appartient à l'école des Pays-Bas. Le tableau dont est inspiré ce vitrail fut exécuté par le peintre flamand Ioan Stradanus (né à Bruges en 1523, mort à Venise en 1605). Une gravure en fut tirée par Adrien Callaert (ou Callevaert).

Dans le tympan, la mouchette supérieure est décorée des armes des Bahezre : d'argent au lion de gueules, armé et lampassé de sable. Au-dessous, la mouchette gauche représente la Sainte-Trinité. A droite, Dieu le Père, en robe blanche et manteau rouge. Dieu le fils, nu dans un manteau rouge et portant sa croix; au-dessus, la colombe du Saint-Esprit sur un fond or rayonnant,

La mouchette droite représente le couronnement de la Vierge. Les

précédents personnages sont semblables, mais le Christ tient un sceptre. Ils posent la couronne sur la tête de la Vierge, à genoux, les mains jointes, et vêtue d'une robe jaune à damas géométriques et d'un manteau bleu.

La verrière proprement dite représente, répartie sur les trois lancettes, la dormition<sup>3</sup> de la Vierge. Sur un lit à rideaux verts, la Vierge, nimbée d'or et revêtue ; d'une robe jaune est étendue sous une couverture bleue et tient un cierge. Près d'elle, à la tête du lit, saint Jean (blond et imberbe a été refait), nimbé de bleu et portant une robe, de damas jaune à collet rouge.

Devant lui, au premier plan, deux apôtres lisent. L'un porte une robe violet le bordée d'or, une capuche et un manteau vert il est nimbé d'or. Près de lui, à genoux, le second, nimbé de violet-rose, porte une robe rouge et un manteau de damas jaune à agrafe verte. A genoux, au milieu de la scène, un autre apôtre porte une robe verte et une casaque rouge à galons or et à dessins blancs (la tête et les pieds ont été refaits). Au pied du lit, debout, un apôtre en robe rouge à ceinture jaune et col bleu (la tête est moderne). A gauche, au pied du lit, un apôtre en robe jaune (tête moderne). Derrière le lit, de droite à gauche : saint Pierre, nimbé d'or et en surplis, bénit la Vierge, puis un autre apôtre en manteau violet, un autre à nimbe rose, un autre à nimbe d'orvet, en manteau rouge; enfin, le dernier, en robe verte à manches violettes.

<sup>3</sup> Du latin dormir. Expression ancienne désignant le dernier sommeil de la Vierge. Le terme est toujours en usage en Orient ; l'Occident l'a remplacé par Assomption célébrée le 15 Août.

Ainsi, on ne dénombre que 11 apôtres autour de la Vierge, Judas s'étant pendu ! Les apôtres sont pieds nus comme il se doit (ces messagers sont porteurs d'une mission divine). On peut remarquer que Saint Matthieu, maltôtier (il percevait les impôts :percepteur); penché sur ses comptes porte des bésicles.

Le style de ce vitrail est maniériste comme on peut en juger par les plis tourmentés des habits des apôtres et des draps du lit. Derrière la scène, on reconnaît un village flamand, où les passants semblent être des patineurs ; certaines maisons sont éclairées de l'intérieur. Par contre le fond est constitué d'une chaîne de moyenne montagne, évoquant le voyage de Ioan Stradanus en Italie.

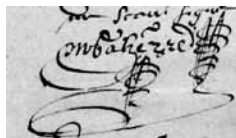
On se demande par quel miracle ce document étranger a pu être connu en un lieu aussi retiré des grands axes de communication que devait l'être Duault au 16<sup>e</sup> siècle. Il faut se remémorer qu'à cette époque la Bretagne entretenait d'importantes relations maritimes avec la Flandre et la péninsule hanséatique. On trouvait plus de navires bretons dans le port d'Amenuisen (Anvers) que de navires français, d'où ils rapportaient des œuvres d'art et des gravures.

Ci-dessous la transcription intégrale de la demande de Maurice Bahezre pour les prééminences de l'église de Duault.

Ce jour de dimanche 13/03/1594 au proche de la grande messe dominicale dite et célébrée en l'église paroissiale de Duault. Sont comparus en personnes devant nous notaires royaux, jurés et reçus en la court de Kerahes et par icelle à savoir Maitre Jan Baneat prêtre demeurant à présant au manoir de Kerfechant au nom et comme procureur stipulant et acceptant pour écuyer Morice Bahezre Sieur de Quinquistilles. D'une part est Yvon Biliou et François Pillot procureurs fabriques et Yvon Le Dilaouen procureur terrien de la paroisse de Duault. Jan Biliou, Allain Auffret, Yvon Baneat, Louis Guenegou, Jan Le Scouarnec, Hervé Conan, Ollivier Le Scouarnec, Yvon Le Garrec, Jan Carou, Yvon Le Mouzer, Guillaume Jannou, Jan Caoulet, Henry Poder, Louis Bihan, Ollivier Jamet, Pierre Guegan, Louis Scouarnec, Jan et Hervé Cotonnec, Jan Le Dilaouen, Yvon Thepault, Yvon Person, Allain Le Penglaou, Ollivier Auffret, Allain et Pierre Cotonnec, François Baneat, Hervé Bourdiec, Jan Le Duigaou, Jan Jafray, Jan Contellec, François Elias, Guillaume Le Scouarnec, Allain Le Mouzer, François (petite partie déchirée), François Biliou, Jan Biliou, Jan Marzin, Jan et ? (dechirée), Allain Le Mauroux et plusieurs autres de la paroisse de Duault. Quelquefois la plus grande et mère voix d'iceux et congrégés et ensembles aux proches pour ouyr l'office divin et disposer de partie de leurs affaires et négoes populaires en forme de corps politique. Lesquels ont chacun appris par leur procureur terrien et être remontrer aux paroissiens que le sieur de Quinquistilles et le Maitre Jan Baneat a pour lui et stipulant et acceptant avoir volonté et intention d'être permis par les paroissiens de faire enlever une tombe au cœur de Saint-Yves étant de

vers le midi d'icelle église et un escabeau de jouxte. Lesquels paroissiens et chacun après avoir murement considéré et délibéré et sur que dessus et même considéré les plaisirs et libéralités du sieur de Quinquistilles a fait avant ce jour pour les paroissiens et espèrent en l'avenir de lui ont d'un commun voix et assentiment que consent et octroie au sieur de quinquistilles le dit Baneat pour lui et ses hoirs et causayants stipulant et acceptant pouvoir et permission d'avoir et faire enlever une tombe au cœur du nouveau vers le midi d'icelle église en l'endroit ou il plaira au sieur de Quinquistilles et le voudra faire bâtir en même longueur et largeur et hauteur qu'il verra être expédiant et requis être avec un escabeau joignant à la dite tombe moyennant que les paroissiens puissent faire enterrements sous le dit escabeau seulement et de jouir et disposer de l'une des places des vitres situées dudit cœur de Saint-Yves et son obtention de la charge d'y mettre de nouveau vitre contenant telles armoiries que bon lui semblera et de l'entretenir à l'avenir en ses propres dépens et mises. Pour en jouir le dit Sieur de Quinquistilles, ses hoirs et causayants des prééminences communes est sans que les paroissiens puissent ni auraient intention de révoquer la présente pour eux et leurs hoirs causayants et par leurs serments et ont les dits paroissiens institué le dit Sieur de Quinquistilles et leur procureur au pouvoir expert en tel cas requis pour cet effet promettant avoir et tenir tout pour (Partie déchirée sur 3 lignes) sur l'obligation gage et hypothèque de toutes à chacun leurs biens meubles et immeubles présent et avenir et par leurs serments qui ainsi l'ont les dits parties et chacun respectivement de leur bon gré et volonté sans contrariété de personne voulu promis gré et juré tenir sans jamais par nul moyen quelconque encontre bénir.

A quoi ils rémunèrent sur pareilles obligations et serments que devant et à en faire les avons par le jugement de notre court condamné sous le sceau d'icelle y uni avec soumission et prorogation expresse de juridiction y juré gré et consens aux proches avec les signes de Maitre Jan Perard, Maitres Pierre et Jan Jannou. A la réquête des paroissiens chargé du signe de Maitre Jan Baneat le dit jour et an qui devant signe J et P Jannou, Gubaer et J. Gueguen Notaires royaux.



*Signature De Morice Babezre*

**Sources :**

- E2148 Archives départementales des Cotes d'Armor
- Couffon

*Jérôme Caouën*

